



CONSEIL COMMUNAL
DE
CHARDONNE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

du mardi 13 juin 2017 à 19 h00
à la Maison de Commune de Chardonne

<u>Présidence</u> :	M. Yannik Vallotton, Président
<u>Présents</u> :	39 conseillers le Président Compris, 40 conseillers, avec l'arrivée de M. Jean-Philippe Mouron à mi-séance.
<u>Excusés</u> :	Philippe Durnat , Jean-Paul Forestier , Caroline Jordan , Laurent Michel , Jean-Philippe Neyroud , Jean-David Pelot , Zoé Philipona ,
<u>Non-excusés</u> :	John Schmitt , Sean Siegrist , Josef Troxler

M. Yannik Vallotton, Président, salue la Municipalité avec à sa tête le Syndic **M. Fabrice Neyroud**, **M. Michel Pethoud**, greffe, **Mme Florence Mouron**, boursière, **M. Sébastien Mercier**, huissier, ainsi que le Sergent **Christian Hertzeisen** de Police Riviera.

Il souhaite la bienvenue au public et à la presse et prie **Mme Lisa Virchaux**, secrétaire, de procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer et la séance est déclarée ouverte.

Suite à une démission au sein du Conseil Communal, un point est ajouté à l'ordre du jour, à savoir :

2a. Assermentation de M. Michel Turin, en remplacement de M. John Schmitt (CSP)

Les Conseillers acceptent l'ordre du jour tel que modifié, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Opérations préliminaires

Appel nominal

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2017 (*document envoyé aux conseillers communaux par voie électronique*)

Lettres et pétitions

2a. Assermentation de M. Michel Turin, en remplacement de M. John Schmitt (CSP)

2b. Préavis N° 17/2016-2017 sur la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2016

3. Préavis N° 18/2016-2017 sur la gestion et les comptes 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

4. Préavis N° 19/2016-2017 relatif aux comptes 2016 du Fonds Culturel Riviera

5. Elections statutaires

- a. du président pour 2017-2018
- b. du 1^{er} vice-président pour 2017-2018
- c. du 2^{ème} vice-président pour 2017-2018
- d. de 2 scrutateurs pour 2017-2018
- e. de 2 scrutateurs suppléants pour 2017-2018
- f. de la commission de gestion pour l'exercice 2017
- g. de la commission des finances pour l'année 2017-2018

6. Communications du Bureau du Conseil communal

7. Communications de la Municipalité

8. Propositions individuelles

1. Approbation du procès-verbal

Concernant le préavis no 15/2016-2017, **M. Gilbert Cavin**, Municipal, apporte une correction à son intervention, qui a été mal rapportée, à savoir : « ... La somme avoisinant les CHF 50'000.- (compétences de la Municipalité), il a été décidé de présenter le préavis » et non « ...de ne pas présenter de préavis. »

Envoyé aux conseillers communaux par voie électronique le procès-verbal de la séance du 9 mai 2017 est accepté à la majorité (1 abstention).

Lettres et pétitions

Le Président donne lecture des lettres de démission de Mme Liselotte Reich et M. John Schmitt. (Voir annexes).

2a. Assermentation de M. Michel Turin, en remplacement de M John Schmitt (CSP), démissionnaire.

M. Michel Turin prête le serment constitutionnel devant l'Assemblée.

Le président lui souhaite la bienvenue au sein du législatif communal et le remercie de son intérêt pour la chose publique; le Règlement du Conseil communal lui est remis, quant à la carte de légitimation, elle lui sera adressée par un prochain courrier.

2b. Préavis N° 17/2016-2017 sur la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2016

Le Président rappelle que Chaque membre du Conseil a reçu le rapport de la commission de gestion, très bien rédigé et relativement conséquent.

Personne n'en demandant la lecture, les conclusions du rapport de la commission de gestion sont lues par **Mme Carine Neyroud**, rapporteur.

M. Yannik Vallotton, remercie les membres de la commission pour leur important travail, puis passe en revue le rapport de gestion, chapitre par chapitre, les conseillers étant invités à poser au fur et à mesure leurs éventuelles questions.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

Se référant à plusieurs interventions concernant la déchetterie, **Mme Valérie Wirthner** demande si, dans une discussion avec les autres communes, il a été fait mention d'un local prévu pour le dépôt d'objets qui pourraient être réutilisés.

Mme Elise Neyroud l'informe qu'effectivement, le sujet a été abordé lors d'une discussion avec les délégués des communes concernées. La déchetterie appartenant à la Commune de Corsier, cette dernière n'est, pour le moment, pas entrée en matière, le coût étant trop élevé et la mise en place d'un tel local trop compliquée.

Dans le rapport relatif au service d'accueil extrascolaire, **M. Baptiste Marmy** constate :

- que le label « Fourchette Verte Junior » a été retiré temporairement et le délai de mise en conformité est dépassé. Ce label a-t-il été réattribué ?
- que les UAPEs de Chardonne et Jongny devant s'installer dans des nouveaux locaux, correspondant aux normes en vigueur dans le Canton de Vaud, les projets d'aménagement ont été soumis aux Municipalités. Celle de Jongny ayant validé le projet, qu'en est-il pour Chardonne ?

M. Gilbert Cavin communique que le label « Fourchette Verte Junior » a été réattribué et que le projet d'aménagement UAPE de Chardonne doit être rendu pour fin août, à la rentrée scolaire 2017. La Municipalité est en contact avec l'architecte, dans le cadre de la rénovation de la Grande Salle.

Cpte 3003.00 - Jetons de présence et traitements :

M. Marcel Currat précise que les indemnités versées à M. Maïkoff, ainsi qu'à l'huissier pour un montant total de CHF 3'030.- doivent être considérées comme un arriéré. Le dépassement est donc de CHF 1'420.- par rapport au budget.

Après lecture du rapport de la Commission de Gestion **M. Philippe Mercier** fait part de deux réflexions :

Cpte 3210.00 - Intérêts des dettes à court terme :

- Il se réfère à une question posée par un commissaire, concernant le compte susmentionné, lequel demande pour quelle raison CHF 10'000.- ont été mis au budget 2016, alors que dans les comptes 2015, figurait déjà une somme de CHF 13'000.-. Les intérêts des dettes à court terme étant envisageables de manière évidente.

Il a été répondu que le budget 2016 avait été établi par l'ancienne Municipalité.

Si cette réponse a été donnée par Le Municipal des Finances actuel, il était solidaire avec l'ancienne Municipalité, étant donné qu'il était déjà Municipal !

Cpte 4220.00 – Revenus des capitaux du patrimoine financier :

- Il est constaté que le revenu est de plus de CHF 19'000.- par rapport au budget

La réponse donnée est que le revenu des actions a été certainement évalué avec prudence.

M. Mercier souligne que le revenu des actions ne peut pas être vu avec prudence. S'agissant de dividendes, pour le 98 % des Sociétés du SPI, le revenu est équivalent, voire supérieur à l'année suivante. Il ne comprend donc pas que l'on puisse donner une telle réponse.

Concernant les dettes consolidées, **M. Jean-Luc Ducret** lui explique qu'il est relativement facile de prévoir un montant au budget, s'agissant d'emprunts à long terme, contrairement aux dettes à court terme, où il est plus difficile de prévoir un montant, les flux de trésorerie étant importants dans une Commune, ce qui n'est pas facile à gérer dans la trésorerie.

M. Ducret précise qu'il n'était pas dans l'esprit du Municipal en charge des finances, lors de la précédente législature, par rapport au budget et ne peut donc répondre à sa place.

En ce qui concerne les revenus des capitaux du patrimoine financier, effectivement le terme de dividende est plus approprié.

Pour le budget 2017, le montant indiqué est de CHF 70'000.-, préférant être conservateurs, sachant qu'en 2016, il y a eu CHF 5'000.- supplémentaires de dividendes versés par Holdigaz, qui fêtait 10 ans d'activité. Les revenus des capitaux et les actions de la Romande Energie et Holdigaz dans le portefeuille de la Commune sont estimés à 50/50.

M. Pierre-Alain Maïkoff ayant eu le privilège de fonctionner au sein de la Commission de Gestion, tient à remercier tout particulièrement Mme Carine Neyroud pour la rédaction du rapport, les membres de la Municipalité pour leur ouverture et leur disponibilité, ainsi que les membres de l'Administration Communale.

La commission de gestion a émis quelques recommandations dans son rapport à titre de fil rouge et non dans le but de les imposer à la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** donne lecture des conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 17/2016-2017 du 1^{er} mai 2017 sur le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes de l'année 2016,

OUI le rapport de la commission de gestion sur cet objet,

décide à l'unanimité

- d'approuver les comptes de la caisse communale, exercice 2016, tels que présentés,
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion durant l'année écoulée.

3. Préavis N° 18/2016-2017 sur la gestion et les comptes 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Chacun ayant reçu le rapport, **le Président** prie **M. Pierre-Yves Tribolet**, délégué à la CIEHL, de donner lecture des conclusions du rapport de la commission intercommunale chargée de rapporter sur cet objet.

Il est remercié pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La discussion n'étant pas demandée elle est close et **le Président** rappelle les conclusions :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 18/2016-2017 du 24 avril 2017 sur la gestion et les comptes 2016 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL),

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour,

décide à l'unanimité

- a) d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2016;
- b) de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2016.

4. Préavis N° 19/2016-2017 relatif aux comptes 2016 du Fonds Culturel Riviera

Chacun ayant reçu le rapport, **le Président** prie **Mme Catherine Chibrac**, déléguée, de donner lecture des conclusions de la commission intercommunale chargée de rapporter sur cet objet.

Elle est remerciée pour la lecture de ce document.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, **le Président** ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** rappelle les conclusions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHARDONNE

VU le préavis N° 19/2016-2017 du 24 avril 2017 sur les comptes 2017 du Fonds culturel Riviera,

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet porté à l'ordre du jour

décide à l'unanimité

d'adopter les comptes 2016 du Fonds culturel Riviera.

5. Elections statutaires

a) Election du président pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

M. Philippe Mercier, au nom du GCI, présente **M. Heinz Wernli** (GCI) pour le poste de Président du Conseil communal.

Après un vote à bulletin secret, **M. Heinz Wernli est élu par 35 voix, 2 bulletins blancs et 3 bulletins nuls.**

Le président le félicite pour sa brillante élection.

b) Election du 1^{er} vice-président pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

M. Fabrice Ducret, pour le PLR, présente **M. Jean-Marc Ducret** (PLR) pour le poste de 1^{er} vice-président.

Après un vote à bulletin secret, **M. Jean-Marc Ducret est élu par 33 voix et 7 bulletins blancs.**

Il est félicité pour ce brillant résultat.

c) **Election du 2^{ème} vice-président pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018**

Mme Carine Neyroud, pour le CSP, présente **M. Baptiste Marmy** (CSP) pour le poste de 2^{ème} vice-président.

Après un vote à bulletin secret, **M. Baptiste Marmy est élu par 34 voix, 6 bulletins blancs.**

Il est félicité pour ce résultat.

Comme l'autorise le règlement du Conseil communal à son art. 82, **M. Yannik Vallotton**, Président, propose le vote à main levée pour la suite des élections statutaires, proposition acceptée à l'unanimité par l'Assemblée.

d) **Scrutateurs pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018**

sont élus à l'unanimité :

M. Bernard Groves	(CSP)
M. Marcel Currat	(PLR)

e) **Scrutateurs suppléants pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018**

sont élus à la majorité des voix (1 abstention) :

Mme Monique Treier-Denizot	(PLR)
M. Joey Horacsek	(CSP)

Le Bureau du Conseil communal 2017-2018 sera donc composé de :

M. Heinz Wernli , président	(GCI)
M. Jean-Marc Ducret , vice-président	(PLR)
M. Baptiste Marmy , 2 ^{ème} vice-président	(CSP)
M. Bernard Groves , scrutateur	(CSP)
M. Marcel Currat , scrutateur	(PLR)
Mme Monique Treyer-Denizot , scrutateur suppléant	(PLR)
M. Joey Horacsek , scrutateur suppléant	(CSP)
Mme Lisa Virchaux , secrétaire	

f) **Commission de gestion pour l'exercice 2017** (7 membres)

Sont présentés par leurs parti ou groupements respectifs et élus à la majorité (2 abstentions) :

M. Patrick Mayor	(GCI)
M. Pascal Decorvet	(CSP)
M. Olivier Blanc	(CSP)
Mme Carine Neyroud	(CSP)
Mme Aude Genton	(PLR)
Mme Delphine Morel	(PLR)
M. Pierre-Alain Maïkoff	(PLR)

g) Commission des finances pour 2017-2018 (7 membres)

Sont présentés par leurs partis ou groupements respectifs et élus à la majorité (3 abstentions) :

Mme	Emmanuelle Besson-Verdan	(GCI)
M.	Pierre-Yves Tribolet	(GCI)
M.	Josef Troxler	(PLR)
M.	Jean-Philippe Ryter	(PLR)
Mme	Anne Ducret	(PLR)
Mme	Martine Berger	(CSP)
M.	Michel Turin	(CSP)

6. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président informe les conseillers, qui ne sont pas passés prendre leur vin, qu'ils peuvent le faire à l'issue de cette séance.

Il rappelle :

- La prochaine séance du Conseil au Chalet Buttica, le 8 septembre 2017.
- La visite de la Résidence du Parc le 21 juin 2017 à 18h00.

7. Communications de la Municipalité

M. Fabrice Neyroud

Bureau de poste de Chardonne :

Suite à l'annonce de la fermeture de plusieurs bureaux postaux, la Commune de Chardonne a été contactée afin de fixer une séance début 2018. La Municipalité compte se battre pour maintenir son bureau postal.

Voirie :

M. Mickaël Matthey-de-l'Endroit a donné sa démission. Il a quitté sa fonction fin mai 2017.

Résidence du Parc :

M. Fabrice Neyroud encourage vivement les Conseillers à s'inscrire à la visite organisée. Il faut saisir cette opportunité avant que les lieux soient occupés.

Information Syndics Riviera Info :

Le document distribué en début de séance, s'adressant aux Conseils communaux devrait paraître deux fois par année. Il relate les réflexions et les échanges sur la définition de lignes directrices pour la région.

Il est bien entendu qu'aucune décision n'est prise sans la validation des Conseils communaux.

Voir document en annexe.

M. Laurent Cossy

Rte de Baumaroché :

- Sur le trottoir des secteurs 4 et 5 (forêt – Hôtel du Parc) la pose du revêtement définitif a été effectuée.

- L'assainissement du trottoir secteur 3 (Hôtel du Parc – Ch. de l'Haut-Bozon) est pratiquement terminé. Les bordures vont être mises prochainement.
- Les services industriels sur les secteurs 1 et 2 sont installés. Les délais fixés ont été respectés.

Afin d'assurer une sécurité optimale pendant la préparation de la route et la pose du revêtement sur les secteurs 1, 2 et 3, en vue d'optimiser le temps et d'éviter le déplacement superflu de machines, ce qui permettra une économie sur ce préavis, il a été décidé de fermer la Rte de Baumaroché du 3 au 28 juillet 2017. La signalisation sera mise en place. La déviation s'est effectuée d'un commun accord avec l'Hôtel du Mirador.

Le choix des dates a été fait en tenant compte des vacances scolaires, le bus ne circulant pas. Prévoyant un mois de fermeture et le départ en vacances de l'équipe en place début août, il a été impossible de bloquer une autre période.

Mme Elise Neyroud

Place de jeux :

Faisant suite à l'intervention de Mme Carine Neyroud lors de la dernière séance du Conseil, la Municipalité a décidé que les places de jeux seront accessibles aux chiens en laisse. Des panneaux ont été posés. Le nouveau revêtement ne risque donc rien, partant du principe que chaque propriétaire est responsable de son animal.

M. Jean-Luc Ducret

Exercice 2016

Il affiche environ CHF 250'000.- de recettes qui n'étaient ni prévisibles, ni prévues.

Marge d'autofinancement de notre Commune

En réponse à l'intervention de M. Jean-David Pelot.

Un article paru dans le 24Heures relatait que la marge d'autofinancement des Communes était de CHF 693.-. Il s'agit de la moyenne pour les exercices 2013 à 2015 au niveau Cantonal.

Pour Chardonne, le cash-flow généré sur l'exercice divisé par le nombre d'habitants fait référence, à savoir :

2013 CHF -307.-
 2014 CHF 483.-
 2015 CHF 829.-
 2016 CHF -109.-

En comparaison au résultat Cantonal, pour les exercices 2013 à 2015, la moyenne pour la Commune de Chardonne est de CHF 335.-.

Holdigaz :

En réponse à l'intervention de M. Philippe Mercier

Holdigaz achète sur des contrats à long terme, ce qui a été le cas jusqu'en 2015/2016. La tendance actuelle est d'effectuer une partie des achats sur des contrats à court terme.

Tous les grands fournisseurs de gaz utilisent des contrats à long terme pour les particuliers, la structure de prix sera donc variable, ce marché n'étant pas libre et des contrats à court terme pour l'industrie, la marché étant libre et plus concurrentiel.

Sur la part du coût du gaz, 66 % vient de l'énergie du coût du transport. Les raccords kilométriques variant, suivant les fournisseurs de gaz, le coût d'acheminement varie également.

Suite à l'intervention de consommateurs auprès de Monsieur Prix, relative au prix élevé du gaz, une baisse de 3% a été effectuée.

Concernant l'évolution des tarifs entre début 2015 et fin 2016, il a été enregistré une baisse 21%.

Holdigaz a décidé d'uniformiser ses tarifs dès début 2017. Depuis avril 2017, un seul fournisseur avec un seul type de contrat soit Energiapro SA.

Le tarif d'Energiapro SA est de cts 9,61 le kwh, alors qu'il y a une année il se chiffrait à cts 11,04 cts, voire cts 11.52.

Comparaison avec les autres distributeurs de gaz.

Berne	équivalent
Lausanne	9% plus cher
Morges	5,5% plus cher

Pour la ville de Sion, les prix pratiqués ne tiennent pas compte des charges de leurs employés (salaires, frais, etc.) comptabilisés dans la structure de la ville de Sion qui, de ce fait, peut fixer des tarifs très bas.

Holdigaz étant une Société Anonyme, elle est tenue de verser des dividendes, paye des redevances pour l'utilisation du sol sur les Communes et des impôts.

L'ouverture du marché, en octobre 2012, touche uniquement les grandes entreprises et non le particulier consommateur.

La Commune de Chardonne détient le 0,33% du capital d'Holdigaz, 6752 actions. La valeur comptable au 31 décembre est de CHF 155.-, ce qui donne un capital approchant du million de francs.

Les dividendes versés pour 2015 se montaient à CHF 32'000.-, comprenant un bonus extraordinaire et pour 2016 à CHF 27'000.-. Pour 2016 la part d'impôt est CHF 20'000.-.

(Voir présentation annexée)

Suite à cette intervention, **M. Bernard Groves** demande s'il est envisageable d'investir cette somme en achetant de actions.

M. Jean-Luc Ducret l'informe que le rôle d'une collectivité n'est pas de spéculer. Les montants perçus sont donc utilisés pour le ménage communal.

8. Propositions individuelles

M. Philippe Mercier signale qu'au mois de mai un camion se trouvait dans le quartier de la Demi-Lune de 11h30 à 14h00, forçant les automobilistes à rebrousser chemin en marche arrière et qu'aucune signalisation n'avait été mise en place pour avertir les usagers. Il déplore que dans le village, tout comme dans le cercle, la signalisation immédiate et avancée des chantiers soit si peu présente.

Il souhaite donc que son intervention soit entendue en vue de remédier à cela.

M. Laurent Cossy lui répond que la responsabilité de la mise en place de la signalisation pour les travaux annoncés revient au Bureau Technique. Il prend note de la remarque afin de veiller à ce que cela ne se reproduise pas.

M. Olivier Blanc souhaiterait une réponse aux questions suivantes :

- Pour quelle raison, sur le chantier de Baumaroché, certaines plaques d'égouts sont déjà rouillées ?
- Pourquoi la Commune a-t-elle entrepris des travaux sur le petit sentier forestier entre Mivy – la Guay ?
- Afin de rendre la Place Cendrillon plus attractive, serait-il envisageable de mettre une petite annonce en vue de trouver un marchand de glaces ?

M. Laurent Cossy lui répond comme suit :

- Les nouvelles grilles n'ayant pas encore été commandées, les anciennes ont été posées provisoirement.
- M. Cossy n'ayant pas connaissance des travaux entrepris sur le petit sentier forestier, des renseignements seront pris.

En réponse à la dernière question de M. Olivier Blanc, **M. Fabrice Neyroud** l'informe que la Municipalité en prend note et y réfléchira.

Se référant à la lecture, par notre Président, d'une lettre relative à une éventuelle fusion, **M. Jean-Philippe Ryter** informe l'assemblée qu'il a rencontré le groupe de personnes, qui souhaite faire bouger les choses dans le cadre des quatre Communes et qui est à l'origine de cette lettre.

Ce groupe de personnes, constitué d'élus et de citoyens non engagés au sein des autorités communales, a fait part de sa déception, les informations ressortant du rapport relatif à la fusion à dix communes, n'ayant pas répondu à leur attente.

Ce groupe de réflexion s'inquiète sérieusement quant à l'avenir. Les affaires intercommunales se multipliant, font que l'on perd la maîtrise. Le but n'étant pas de fusionner mais de réfléchir aux avantages et aux inconvénients d'une fusion, sans mandater un expert externe.

M. Ryter ne comprend pas pourquoi la motion rédigée dans ce sens n'a pas été présentée durant cette séance, cette même motion ayant vraisemblablement été déposée dans les autres communes. Il propose qu'un certain recul soit pris afin d'y réfléchir.

M. Fabrice Neyroud remercie M. Ryter pour son intervention et l'informe que la Municipalité n'a absolument pas le même son de cloche.

Suite à une séance réunissant les municipaux des quatre Communes, 21 municipaux sur 22 étaient présents.

A l'unanimité (moins 1 personne, laquelle fait partie du groupe de conduite) les municipalités sont contre cette motion qui reflète de manière évidente le souhait d'aller très vite, l'objectif d'une votation en 2019 démontrant que si une décision n'est pas prise avant la fin de la législature, il ne sera plus possible d'envisager une fusion.

Cette motion n'a donc pas été présentée, de peur qu'elle soit refusée et **M. Fabrice Neyroud** se réjouit d'intervenir sur le sujet, lors des séances des Conseils communaux prévues dans les autres Communes.

Pour compléter l'information de M. Ryter, **M. Baptiste Marmy** précise que la motion avait été déposée de manière officielle dans les trois autres Communes du Cercle et suite à une levée de boucliers des Municipalités, elle a été retirée, afin de privilégier la discussion et le partenariat dans les quatre Communes.

Se référant à l'intervention de M. Ryter, **M. Jürg Staub** se fait énormément de soucis et se questionne sur le fonctionnement des commissions intercommunales et des décisions à prendre au niveau communal

Au vu du nombre de ces commissions intercommunales, une bonne dizaine à sa connaissance, quel est l'impact financier pour la commune et la progression de ces coûts au fil des années ?

Ces commissions intercommunales ayant été constituées pour une bonne raison et une cause commune, pourraient-elles devenir des satellites en orbite sans contrôle ?

S'il en comprend les rouages, une commission établit les règles de fonctionnement et la nouvelle commission développe ces propres activités en appliquant ces règles. Dès le moment où un/e Président/e est nommé/e il/elle est actif/ve au sein de ce groupe et au fil du temps peut s'éloigner du but premier.

Plusieurs conseillers communaux étant impliqués dans ces commissions, ont-ils un mandat précis de la part de la Municipalité pour représenter la Commune

Une analyse globale est-elle effectuée afin de s'assurer que les intérêts de la Commune soient respectés ?

M. Gilbert Cavin répond en se référant aux deux associations dans lesquelles il est actif, le Cercle Scolaire et l'ARAS, en lui disant que la Municipalité ne peut intervenir dans le fonctionnement de ces commissions, ceci relevant des compétences du législatif. Ce sujet mérite d'être discuté et approfondi car il faut veiller à la séparation des pouvoirs.

Ces commissions sont bien gérées, avec des Conseils communaux qui fonctionnent bien et sont représentés par des conseillers communaux, tout en sachant que quelques actes sont gérés par des représentants de l'exécutif.

Dans le futur, il faudra, à son avis, travailler ce point, trop de membres de l'exécutif ne donnant pas une bonne représentation du pouvoir.

Dans le cadre de l'ARAS, par contre, ce sont les Municipaux qui font partie du Conseil Intercommunal.

M. Fabrice Neyroud souligne qu'il est important que les Conseillers, délégués au sein de ces commissions intercommunales, puissent communiquer au Conseil communal les décisions prises lors des séances. S'ils devaient rencontrer des difficultés, les Municipaux se tiennent à leur disposition pour en débattre.

M. Jean-Luc Ducret comprend la question de M. Staub et il est clair que l'on pourrait, dans le cadre de ces commissions, penser qu'il s'agisse de satellites avec la crainte d'en perdre le contrôle.

Il est important de savoir que la Municipalité n'a pas de délégués dans ces commissions. Les séances font l'objet d'un rapport, lequel est adressé aux Municipalités, donc le risque qu'un Municipal agisse en électron libre n'est pas possible.

Quant à l'impact financier, des organismes effectuent les contrôles nécessaires.

M. Heinz Wernli, élu Président, remercie le Conseil communal pour la confiance qui lui a été témoignée et la qualité des échanges lors des séances, qu'il considère comme du haut de gamme. L'important n'est pas d'avoir tort ou raison, mais d'être vigilant par rapport au fonctionnement d'un instrument démocratique, tout en sachant que la démocratie ne peut être que construite ensemble avec vivacité, réflexion et transparence. Il se sent heureux et honoré de vivre dans cette Commune et de pouvoir contribuer à son bon fonctionnement.

Il tient également à remercier le Président sortant M. Yannik Vallotton pour le travail remarquable qu'il a effectué au long de cette année. Sans soulever la question de la différence d'âge, il a constaté son énergie supérieure à la moyenne et son grand cœur. S'il demande à l'assemblée de l'applaudir, ce n'est pas pour en faire un héros, ni une figure de proue, mais simplement pour reconnaître ses qualités, dont nous avons pu bénéficier durant toute cette année.

Arrivant au terme de son mandat, c'est avec émotion que **M. Yannik Vallotton** constate que son année de présidence a été très riche et même trop riche parfois. Ce parcours peut sembler court pour assimiler le fonctionnement de ce poste et long car il faut apprendre à gérer son temps en conciliant vie familiale, professionnelle et politique.

Il est très heureux de céder sa place à M. Heinz Wernli, qui sera un bon Président et fournira un travail de qualité.

Il tient à remercier la secrétaire Mme Lisa Virchaux pour son implication et sa bienveillance, le bureau du Conseil pour le travail fait en amont, ainsi que M. Pierre-Alain Maïkoff pour son soutien, le partage de ses connaissances et sa grande disponibilité.

Il y 5 ans, la politique ne figurait pas parmi ses centres d'intérêts et il y est arrivé un peu par hasard. Aujourd'hui il sait que ce n'est plus le cas, il tient à s'impliquer dans ce qu'il fait pour sa Commune et se réjouit de pouvoir à nouveau prendre part aux discussions.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt les débats pour la dernière fois de son mandat et souhaite un bel été à l'Assemblée.

La séance est levée à 20h57.

Elle est suivie d'un apéritif au Logis de Chardonne, offert par **M. Heinz Wernli**, nouveau Président du Conseil communal dès le 1er juillet 2017.

Pour le Conseil communal de Chardonne

Le président :



Yannik Vallotton



La secrétaire :



Lisa Virchaux

Annexes : lettres de démission

Syndics riviéra info

Présentation Holdigaz.

Secrétariat du Conseil communal
lv/19.06.2017

John Schmitt
Ch. de Pannessière 2D
1803 Chardonne

Chardonne, le 22 mai 2017

Monsieur Yannik Vallotton
Ch. De la Guay 23
1801 Le Mont-Pélerin

Concerne : Démission du conseil communal

Monsieur le Président,

Étant entrain de monter ma propre entreprise, je suis au regret de vous annoncer que je n'ai plus le temps de me consacrer au conseil communal.

De ce fait, je vous fais parvenir ma démission au poste de conseiller communal.

Merci d'avance pour votre compréhension.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

John Schmitt



Liselotte Reich
15, chemin de la Grangette
1803 Chardonne

Conseil Communal
A l'att. De Monsieur Yannik Vallotton
Président
1803 Chardonne

Chardonne, le 19 mai 2017

Démission du Conseil communal

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de prendre note de ma démission du Conseil communal dès la fin juin 2017.

En effet, après six ans en fonction comme Conseillère communale, je désire investir mon expérience et énergie dans d'autres activités qui me tiennent à cœur.

Je souhaite à vous et à tous les Conseillers communales ainsi qu'à la Municipalité bonne continuation dans vos mandats respectifs et vous présente, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.



Liselotte Reich

Cc : Président du GCI

Tarif du gaz

Réponse suite à l'intervention du Conseiller Mercier

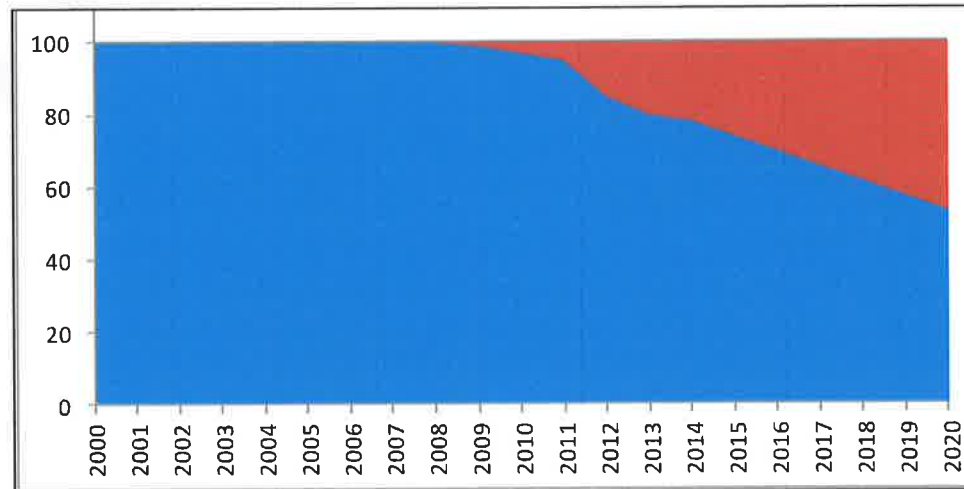
Evolution de la structure d'approvisionnement

- Contrats long terme indexés pétrole
- Développement du marché court terme ou spot
- Augmentation des volumes négociés

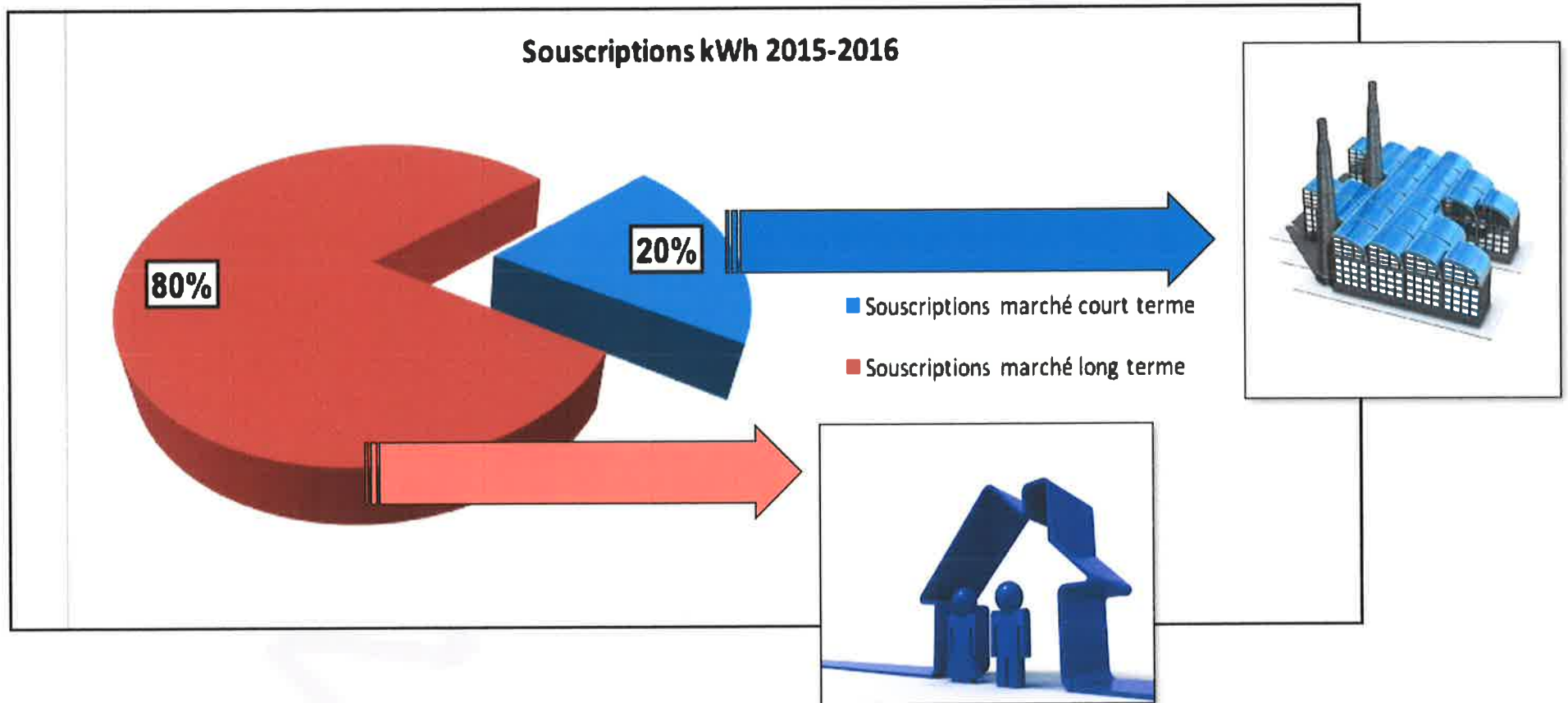


Long terme

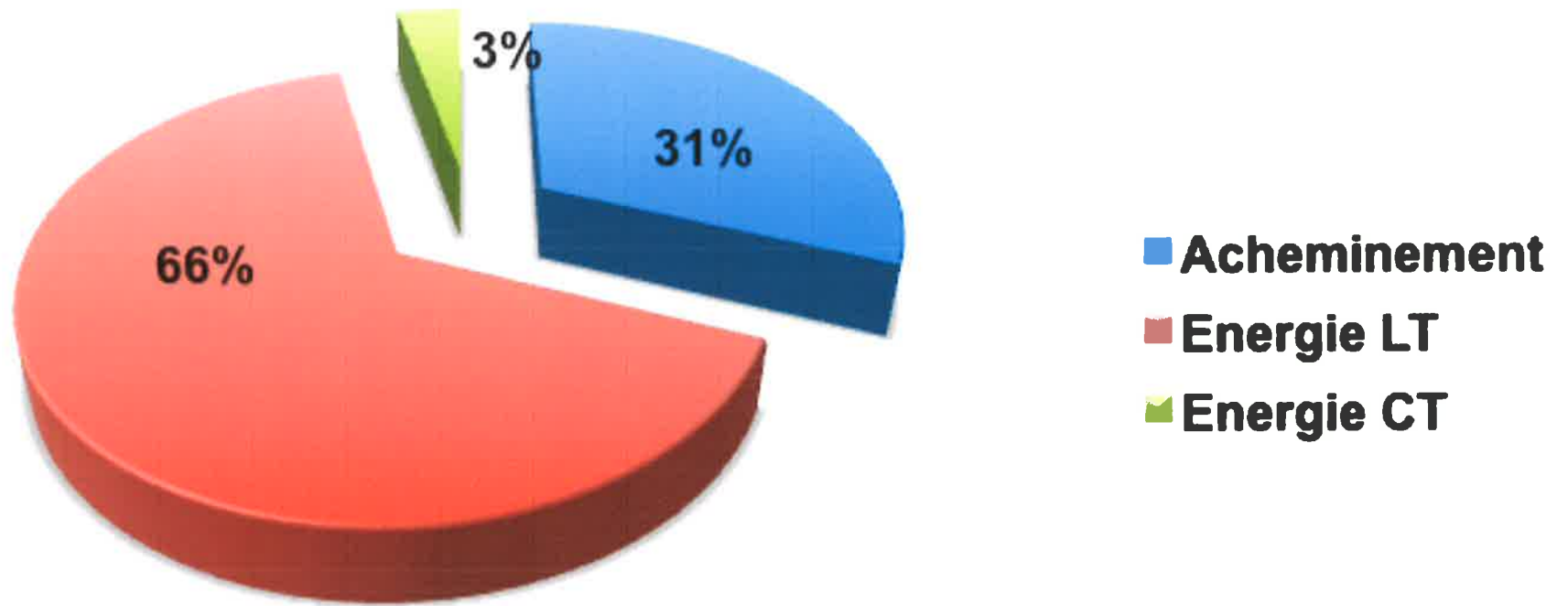
Court terme



Mix d'approvisionnement Energiapro



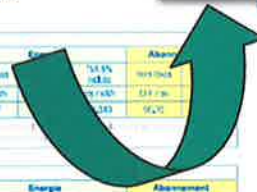
Répartition des composants d'une facture moyenne pour le chauffage d'une villa



Evolution des tarifs

2016

2017



Au total - 21 %

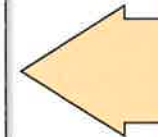
Baisse de
10% au 1^{er}
avril 2015

-

Baisse de
7.5% au 1^{er}
octobre
2015

-

Baisse de
5.0% au 1^{er}
avril 2016



R 2014

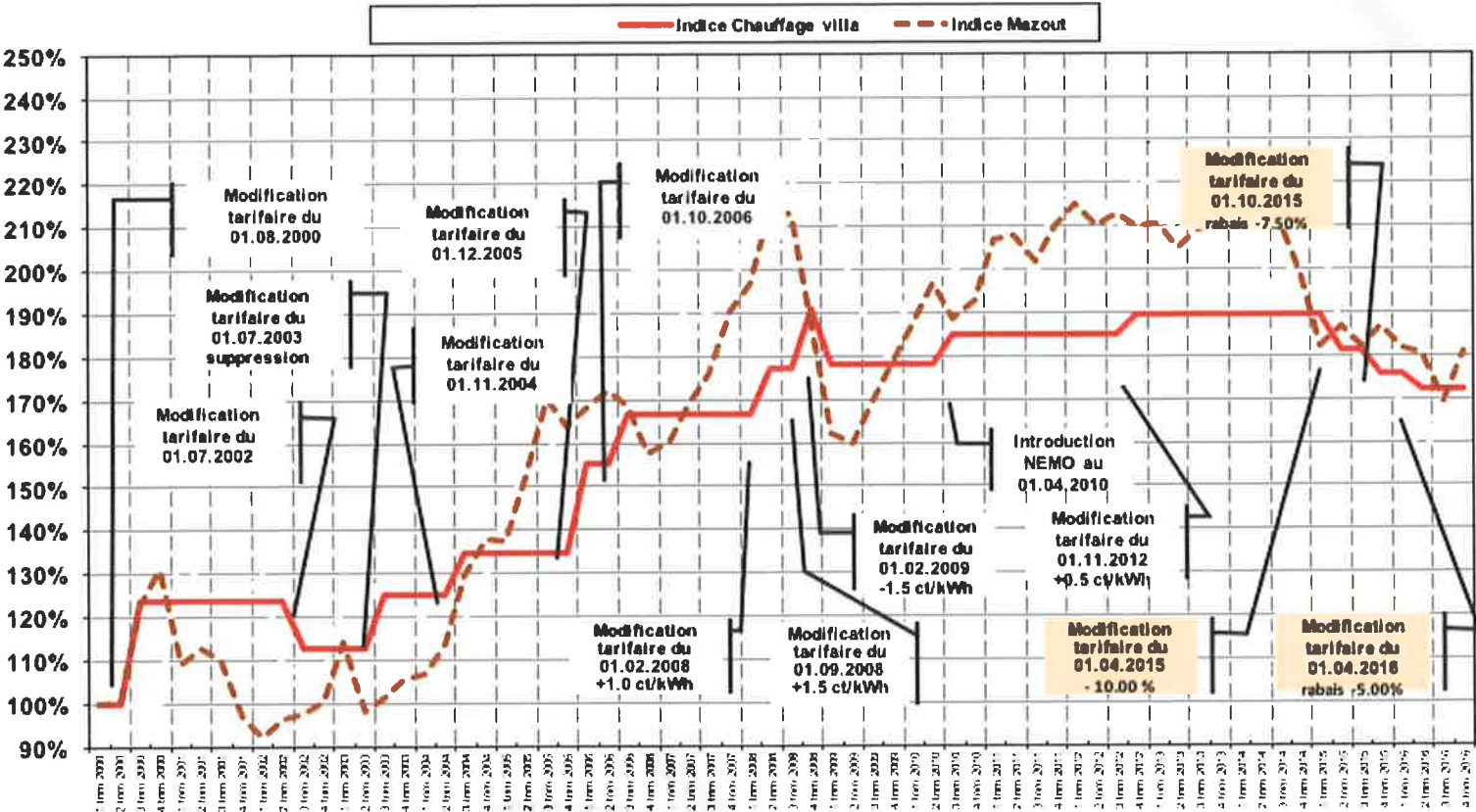
	CO2	Abonnement
Hors taxes	58.1%	Hors taxes
Taxe CO2	20.0%	Taxe CO2
TVA 8%	2.0%	TVA 8%
TVA 20%	2.0%	TVA 20%
TVA 10%	2.0%	TVA 10%
TVA 5%	2.0%	TVA 5%
TVA 0%	2.0%	TVA 0%
TVA 1%	2.0%	TVA 1%
TVA 2%	2.0%	TVA 2%
TVA 3%	2.0%	TVA 3%
TVA 4%	2.0%	TVA 4%
TVA 6%	2.0%	TVA 6%
TVA 7%	2.0%	TVA 7%
TVA 9%	2.0%	TVA 9%
TVA 11%	2.0%	TVA 11%
TVA 12%	2.0%	TVA 12%
TVA 13%	2.0%	TVA 13%
TVA 14%	2.0%	TVA 14%
TVA 15%	2.0%	TVA 15%
TVA 16%	2.0%	TVA 16%
TVA 17%	2.0%	TVA 17%
TVA 18%	2.0%	TVA 18%
TVA 19%	2.0%	TVA 19%
TVA 20%	2.0%	TVA 20%
TVA 21%	2.0%	TVA 21%
TVA 22%	2.0%	TVA 22%
TVA 23%	2.0%	TVA 23%
TVA 24%	2.0%	TVA 24%
TVA 25%	2.0%	TVA 25%
TVA 26%	2.0%	TVA 26%
TVA 27%	2.0%	TVA 27%
TVA 28%	2.0%	TVA 28%
TVA 29%	2.0%	TVA 29%
TVA 30%	2.0%	TVA 30%
TVA 31%	2.0%	TVA 31%
TVA 32%	2.0%	TVA 32%
TVA 33%	2.0%	TVA 33%
TVA 34%	2.0%	TVA 34%
TVA 35%	2.0%	TVA 35%
TVA 36%	2.0%	TVA 36%
TVA 37%	2.0%	TVA 37%
TVA 38%	2.0%	TVA 38%
TVA 39%	2.0%	TVA 39%
TVA 40%	2.0%	TVA 40%
TVA 41%	2.0%	TVA 41%
TVA 42%	2.0%	TVA 42%
TVA 43%	2.0%	TVA 43%
TVA 44%	2.0%	TVA 44%
TVA 45%	2.0%	TVA 45%
TVA 46%	2.0%	TVA 46%
TVA 47%	2.0%	TVA 47%
TVA 48%	2.0%	TVA 48%
TVA 49%	2.0%	TVA 49%
TVA 50%	2.0%	TVA 50%
TVA 51%	2.0%	TVA 51%
TVA 52%	2.0%	TVA 52%
TVA 53%	2.0%	TVA 53%
TVA 54%	2.0%	TVA 54%
TVA 55%	2.0%	TVA 55%
TVA 56%	2.0%	TVA 56%
TVA 57%	2.0%	TVA 57%
TVA 58%	2.0%	TVA 58%
TVA 59%	2.0%	TVA 59%
TVA 60%	2.0%	TVA 60%
TVA 61%	2.0%	TVA 61%
TVA 62%	2.0%	TVA 62%
TVA 63%	2.0%	TVA 63%
TVA 64%	2.0%	TVA 64%
TVA 65%	2.0%	TVA 65%
TVA 66%	2.0%	TVA 66%
TVA 67%	2.0%	TVA 67%
TVA 68%	2.0%	TVA 68%
TVA 69%	2.0%	TVA 69%
TVA 70%	2.0%	TVA 70%
TVA 71%	2.0%	TVA 71%
TVA 72%	2.0%	TVA 72%
TVA 73%	2.0%	TVA 73%
TVA 74%	2.0%	TVA 74%
TVA 75%	2.0%	TVA 75%
TVA 76%	2.0%	TVA 76%
TVA 77%	2.0%	TVA 77%
TVA 78%	2.0%	TVA 78%
TVA 79%	2.0%	TVA 79%
TVA 80%	2.0%	TVA 80%
TVA 81%	2.0%	TVA 81%
TVA 82%	2.0%	TVA 82%
TVA 83%	2.0%	TVA 83%
TVA 84%	2.0%	TVA 84%
TVA 85%	2.0%	TVA 85%
TVA 86%	2.0%	TVA 86%
TVA 87%	2.0%	TVA 87%
TVA 88%	2.0%	TVA 88%
TVA 89%	2.0%	TVA 89%
TVA 90%	2.0%	TVA 90%
TVA 91%	2.0%	TVA 91%
TVA 92%	2.0%	TVA 92%
TVA 93%	2.0%	TVA 93%
TVA 94%	2.0%	TVA 94%
TVA 95%	2.0%	TVA 95%
TVA 96%	2.0%	TVA 96%
TVA 97%	2.0%	TVA 97%
TVA 98%	2.0%	TVA 98%
TVA 99%	2.0%	TVA 99%
TVA 100%	2.0%	TVA 100%

Commerce et artisanat

	CO2	Abonnement
Hors taxes	58.1%	Hors taxes
Taxe CO2	20.0%	Taxe CO2
TVA 8%	2.0%	TVA 8%
TVA 20%	2.0%	TVA 20%
TVA 10%	2.0%	TVA 10%
TVA 5%	2.0%	TVA 5%
TVA 0%	2.0%	TVA 0%
TVA 1%	2.0%	TVA 1%
TVA 2%	2.0%	TVA 2%
TVA 3%	2.0%	TVA 3%
TVA 4%	2.0%	TVA 4%
TVA 6%	2.0%	TVA 6%
TVA 7%	2.0%	TVA 7%
TVA 9%	2.0%	TVA 9%
TVA 11%	2.0%	TVA 11%
TVA 12%	2.0%	TVA 12%
TVA 13%	2.0%	TVA 13%
TVA 14%	2.0%	TVA 14%
TVA 15%	2.0%	TVA 15%
TVA 16%	2.0%	TVA 16%
TVA 17%	2.0%	TVA 17%
TVA 18%	2.0%	TVA 18%
TVA 19%	2.0%	TVA 19%
TVA 20%	2.0%	TVA 20%
TVA 21%	2.0%	TVA 21%
TVA 22%	2.0%	TVA 22%
TVA 23%	2.0%	TVA 23%
TVA 24%	2.0%	TVA 24%
TVA 25%	2.0%	TVA 25%
TVA 26%	2.0%	TVA 26%
TVA 27%	2.0%	TVA 27%
TVA 28%	2.0%	TVA 28%
TVA 29%	2.0%	TVA 29%
TVA 30%	2.0%	TVA 30%
TVA 31%	2.0%	TVA 31%
TVA 32%	2.0%	TVA 32%
TVA 33%	2.0%	TVA 33%
TVA 34%	2.0%	TVA 34%
TVA 35%	2.0%	TVA 35%
TVA 36%	2.0%	TVA 36%
TVA 37%	2.0%	TVA 37%
TVA 38%	2.0%	TVA 38%
TVA 39%	2.0%	TVA 39%
TVA 40%	2.0%	TVA 40%
TVA 41%	2.0%	TVA 41%
TVA 42%	2.0%	TVA 42%
TVA 43%	2.0%	TVA 43%
TVA 44%	2.0%	TVA 44%
TVA 45%	2.0%	TVA 45%
TVA 46%	2.0%	TVA 46%
TVA 47%	2.0%	TVA 47%
TVA 48%	2.0%	TVA 48%
TVA 49%	2.0%	TVA 49%
TVA 50%	2.0%	TVA 50%
TVA 51%	2.0%	TVA 51%
TVA 52%	2.0%	TVA 52%
TVA 53%	2.0%	TVA 53%
TVA 54%	2.0%	TVA 54%
TVA 55%	2.0%	TVA 55%
TVA 56%	2.0%	TVA 56%
TVA 57%	2.0%	TVA 57%
TVA 58%	2.0%	TVA 58%
TVA 59%	2.0%	TVA 59%
TVA 60%	2.0%	TVA 60%
TVA 61%	2.0%	TVA 61%
TVA 62%	2.0%	TVA 62%
TVA 63%	2.0%	TVA 63%
TVA 64%	2.0%	TVA 64%
TVA 65%	2.0%	TVA 65%
TVA 66%	2.0%	TVA 66%
TVA 67%	2.0%	TVA 67%
TVA 68%	2.0%	TVA 68%
TVA 69%	2.0%	TVA 69%
TVA 70%	2.0%	TVA 70%
TVA 71%	2.0%	TVA 71%
TVA 72%	2.0%	TVA 72%
TVA 73%	2.0%	TVA 73%
TVA 74%	2.0%	TVA 74%
TVA 75%	2.0%	TVA 75%
TVA 76%	2.0%	TVA 76%
TVA 77%	2.0%	TVA 77%
TVA 78%	2.0%	TVA 78%
TVA 79%	2.0%	TVA 79%
TVA 80%	2.0%	TVA 80%
TVA 81%	2.0%	TVA 81%
TVA 82%	2.0%	TVA 82%
TVA 83%	2.0%	TVA 83%
TVA 84%	2.0%	TVA 84%
TVA 85%	2.0%	TVA 85%
TVA 86%	2.0%	TVA 86%
TVA 87%	2.0%	TVA 87%
TVA 88%	2.0%	TVA 88%
TVA 89%	2.0%	TVA 89%
TVA 90%	2.0%	TVA 90%
TVA 91%	2.0%	TVA 91%
TVA 92%	2.0%	TVA 92%
TVA 93%	2.0%	TVA 93%
TVA 94%	2.0%	TVA 94%
TVA 95%	2.0%	TVA 95%
TVA 96%	2.0%	TVA 96%
TVA 97%	2.0%	TVA 97%
TVA 98%	2.0%	TVA 98%
TVA 99%	2.0%	TVA 99%
TVA 100%	2.0%	TVA 100%



Décalage dans le temps entre l'évolution des prix du mazout et du gaz



Nouveaux tarifs
dès le 1.4.17
Baisse de env. – 3 %

NOUVEAUX TARIFS AVRIL 2017

- Unification tarifaire gaz de l'ensemble des consommateurs des sociétés du groupe Holdigaz
- Baisse globale pour la clientèle => - 3% en moyenne
- Simplification de la tarification
- Eviter toutes les exceptions dans la mesure du possible
- Allocation des coûts selon le principe « utilisateur – payeur »

COMPARAISON

Tarif « Confort »



kWh		Tarifs	Energie ct/kWh	Puissance CHF/KW/a	Abonnement CHF/a	Energie ct/kWh	Puissance CHF/KW/a	Abonnement CHF/a	Energie ct/kWh	Puissance CHF/KW/a	Abonnement CHF/a
x >= X	x < X										
-	25'000	Confort	7.70	23.20	90.00	7.61	21.00	192.00	7.26	30.00	192.00
25'000	100'000	Confort	7.55	23.20	90.00	7.61	21.00	192.00	7.26	30.00	192.00
100'000	250'000	Confort	7.20	23.20	215.00	7.35	22.00	216.00	7.17	30.00	216.00
250'000	500'000	Confort	7.05	23.20	240.00	7.26	24.00	240.00	6.91	30.00	240.00
500'000	Plus	Confort	6.80	23.20	300.00	6.91	28.00	300.00	6.74	30.00	300.00

Villa Exemple

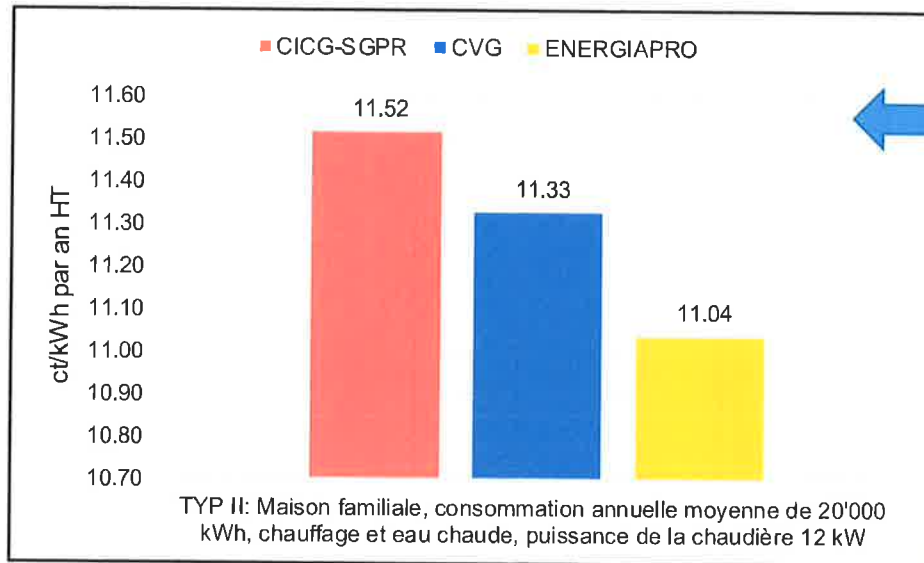
20'000 X 7.7 = 1'540.-

Villa 12KWH = 278.40

Abonnement = 90.-

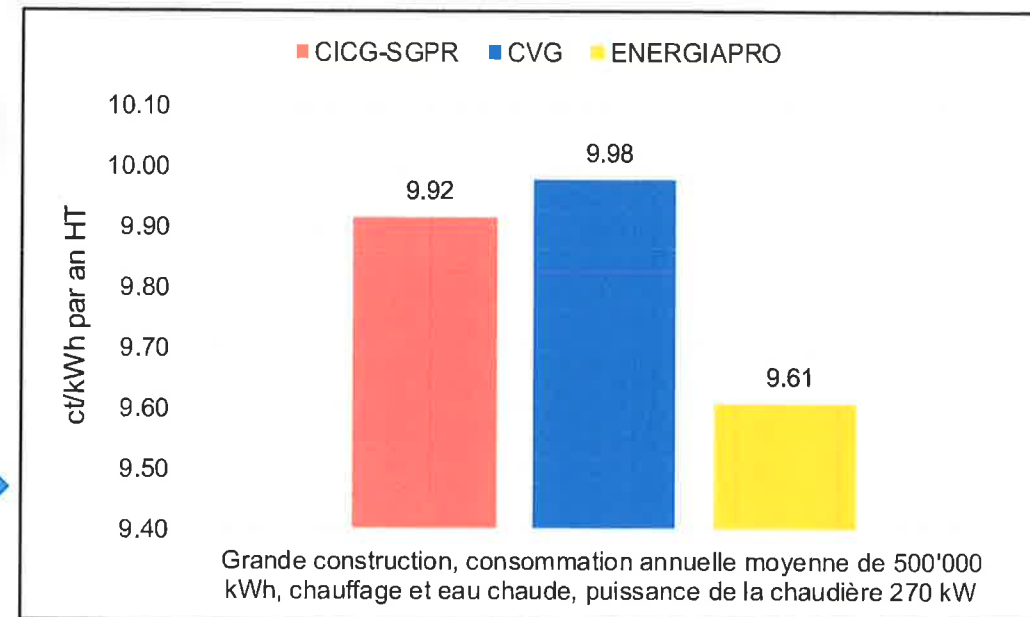
Total = 1'908.40 soit 9.50 au KW

COMPARAISON 2016-17 avec 2017-18 (tarifs Energiapro)



CICG/SGPR: - 0.48 ct/kWh (4.15%)
CVG: - 0.29 ct/kWh (2.54%)

CICG/SGPR: - 0.31 ct/kWh (3.10%)
CVG: - 0.37 ct/kWh (3.70%)



Ouverture du marché

Dès le 1^{er} octobre 2012 - Clients éligibles selon la Convention de branche:

- La capacité de transport contractuelle de l'utilisateur du réseau est désormais d'au moins 150 Nm³/h
- L'utilisateur du réseau utilise le gaz naturel en premier lieu en tant que gaz de processus
- L'utilisateur du réseau dispose d'un équipement de mesure de la courbe de charge et de transmission de données à distance

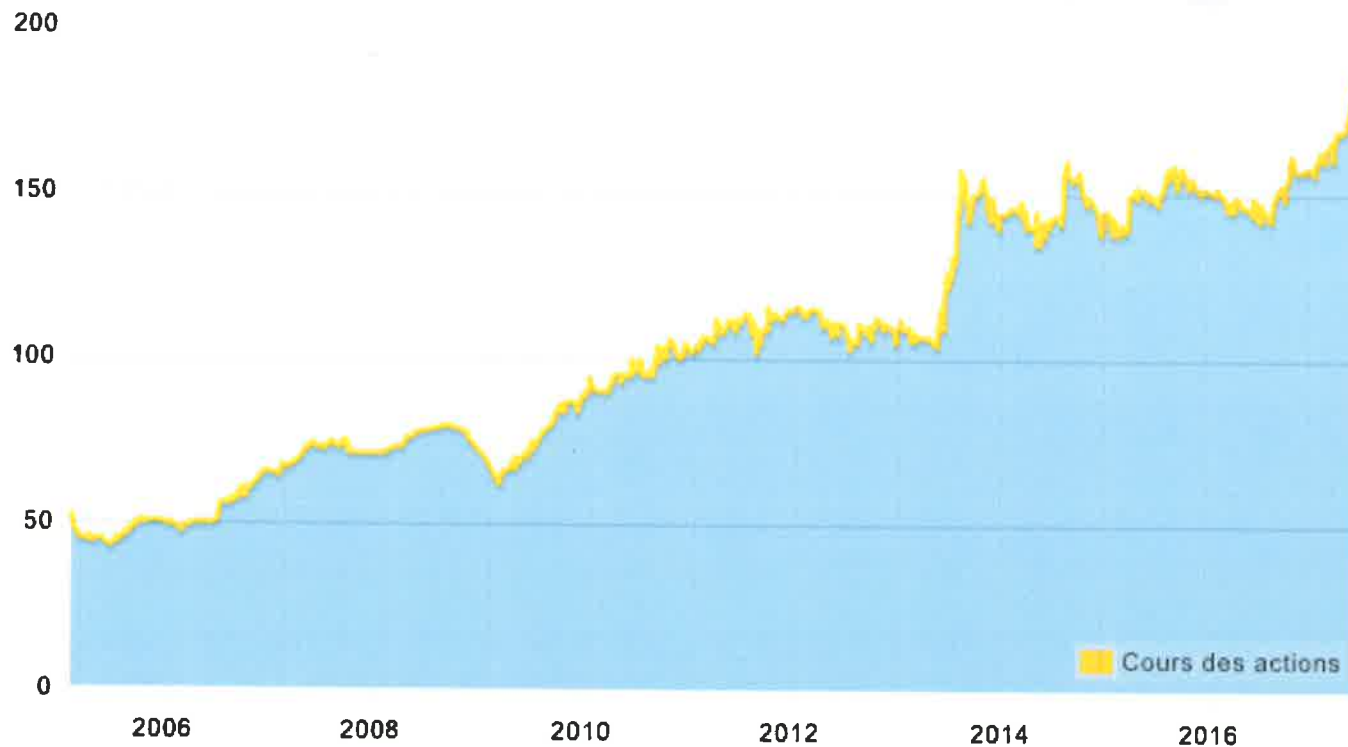
Ouverture du marché

- Libéralisation encore partielle. (1^{er} octobre 2012)

Litige avec Monsieur PRIX

- Reglé.

Santé du groupe Holdigaz



Le groupe Holdigaz investit chaque année plus de MCHF 20 dont 1/3 dans les réseaux de transport et de distribution (nouveaux réseaux et rénovation :

- 2015-16 : MCHF 22.1
- 2016-17 : MCHF 23.8

Notre participation - nos actions

Détention de la Commune : 0,33 % du capital

6752 actions (valeur nominale de Fr. 10.-)

Valeur comptable 31.12.16 Fr. 155.- soit capital de Fr. 1'046'560.-

Dividende versé

- 2015 - Fr. 32'072.- (bonus 10^{ème} anniversaire)
- 2016 – Fr. 27'008.-

Redevances et impôts

Redevance pour l'utilisation du sol 2016 Fr. 23'421.-

Impôts communaux payés Fr. 20'577.—

Soit un total pour 2016 de Fr. 71'006.--

syndics riviera info.

La Conférence des syndics de la Riviera s'adresse aux Conseils communaux

Mesdames, Messieurs les présidents,
Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

En ce début de nouvelle législature, les syndics de la Riviera ont souhaité mettre en place une forme de communication destinée à l'ensemble des Conseils communaux de la Riviera, afin de les informer régulièrement des discussions, objets et dossiers abordés par la Conférence des syndics (CSD), comme cela a été demandé par plusieurs Conseils communaux au cours des dernières législatures.

Tout comme la CSD se veut un lieu de réflexion et d'échange stratégique, visant à faciliter la résolution et le développement de dossiers régionaux, l'instauration d'un bulletin régulier aux Conseils communaux vise à assurer un même niveau d'information et à resserrer les liens de confiance et de collaboration entre les autorités.

Ce premier numéro de "Syndics Riviera Info" porte sur la période du début de la nouvelle législature au 31 mai 2017, sachant que les communications suivantes porteront sur un semestre.

La CSD en bref ...

Créée en 1975, la Conférence des syndics est avant tout un lieu de réflexion et d'échanges sur la définition de lignes directrices pour la région.

Elle permet aux 10 syndics de la Riviera d'examiner, de débattre, de se concerter et d'harmoniser leurs positions sur les dossiers régionaux en cours ou les projets à développer.

À la demande d'une ou de plusieurs municipalités, la CSD peut également traiter d'un projet ou d'un dossier régional spécifique, et nommer un groupe de travail ad hoc si besoin. Celui-ci sera chargé d'étudier les problèmes et de proposer des solutions qui seront soumises aux municipalités.

La CSD se réunit usuellement 7 à 8 fois par année. La présidence est assurée annuellement par chaque commune à tour de rôle, selon le principe du tournus par ordre alphabétique.



projets / dossiers

L'ordre du jour de la CSD est structuré selon des thématiques génériques depuis plusieurs législatures. Cela permet d'assurer le même niveau d'information à tous les syndicats, ainsi qu'une vision transversale des différents domaines sur lesquels la Riviera collabore.

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS FAÏTIÈRES DE COMMUNES

En ce début de législature, la CSD a reçu les représentants des deux organisations faïtières des communes, l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association des communes vaudoises (AdCV). Dans la suite des informations régulièrement transmises par les délégués de la région au sein des deux associations tout au long de l'année, ces rencontres ont permis d'échanger de vive voix sur les dossiers importants négociés entre le canton et les communes. Les sujets abordés ont été notamment la péréquation, la mise en œuvre de la LAT et l'accueil de jour des enfants. A ce sujet, la CSD suit notamment les étapes de la mise en place de l'Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire (EIAP), prévu dans le cadre de l'accord entre canton et communes.

ACTIVITÉS DE LA SATOM

Les représentants de la SATOM sont venus présenter les activités de la société ainsi que les réflexions sur la gouvernance d'entreprise et le renforcement du lien avec les communes au cœur du projet de modification des statuts soumis aux actionnaires. Dit projet a ensuite été transmis aux Municipalités pour qu'elles puissent se prononcer. L'AG extraordinaire de novembre 2016 a entériné les nouveaux statuts.

RIVIERA ET LPM

La CSD a reçu l'association Lavaux Patrimoine mondial pour examiner la demande de soutien financier faite aux communes situées hors périmètre Unesco.

La CSD a demandé un dossier à l'Association, afin que les communes puissent se prononcer en toute connaissance de cause.

RIVIERA ET OUEST LAUSANNOIS

A leur demande, une délégation de la CSD a accueilli les syndicats de l'Ouest lausannois désireux d'échanger sur l'expérience de la Riviera en matière de collaboration intercommunale en générale et de sécurité en particulier.

PRÉFECTURE ET PAYS-D'ENHAUT

Le Préfet et les syndicats du Pays d'Enhaut ont assisté régulièrement aux séances de la CSD, poursuivant ainsi les échanges et la collaboration mis en place ces dernières années.

Coordonnée par la préfecture, la visite du Conseil d'Etat en juin 2017 a été abordée à plusieurs reprises, et une délégation des syndicats a été nommée pour participer à la préparation de dite rencontre.

PLAN DIRECTEUR CANTONAL / LATC



© MIX & REMIX

L'aménagement du territoire a fait l'objet de discussions soutenues au sein de la CSD. En effet, l'année 2016 a été marquée par la mise en consultation publique, puis le dépôt au Grand Conseil de deux très importants dossiers, soit la 4ème révision du plan directeur cantonal (PDCn4) et la modification de la LATC, en vue de leur adoption en 2017.

Ces deux dossiers ont fait l'objet d'une analyse approfondie et d'une coordination accrue entre la CSD et la CORAT. Au vu des enjeux pour le développement territorial des communes et de la région, un bilan a été transmis aux députés de la Riviera avant les débats en séance plénière.

La division hors zone à bâtir du SDT (HZB) est en outre venue présenter les contraintes relatives aux constructions et installations applicables à ce type de zone. À cette occasion, la CSD a été élargie à une délégation des Municipalités du district et chefs de services / responsables techniques concernés.

PROJET-MODÈLE OBJECTIF LOGEMENT

En octobre 2016, la CSD a présenté aux municipalités et aux responsables des services communaux le résultat de l'étude effectuée dans le cadre du projet-modèle "Objectif logements Riviera". Réalisée par le bureau i-Consulting, spécialiste des questions de logement, l'étude présente un diagnostic démographique, résidentiel et foncier par commune et analyse les potentiels de développement en fonction des cibles de population visées à l'échelle des communes et de la région. Placée sous l'égide de la CSD, l'étude a été réalisée avec le concours d'un groupe de travail politico-technique composé de municipaux et de techniciens communaux.

Le rapport final d'étude, composé d'un volet régional et d'un volet à l'échelle de chaque commune, identifie un certain nombre d'objectifs communs en matière de logement. Le principal enjeu est de lutter contre une forte tendance au vieillissement de la population et parallèlement, de trouver comment retenir et attirer les jeunes et les familles.

Les documents sont disponibles sur le site internet du SAI :

http://www.sai-riviera.ch/index_fichiers/Page1325.htm

ESPACE RÉGIONAL DES PLÉIADES

Le préavis CIEHL a été adopté par les dix Conseils communaux de la Riviera au printemps 2016. Les conditions relatives au financement global du projet ayant été réunies, le chantier de construction a démarré en octobre 2016. La CSD a été informée de l'avancement des travaux. La mise en service est prévue pour l'hiver 2017-2018.



© Blonay - Chantier de l'Espace régional des Pléiades

AVANT-PROJET DU 2m2c

Les syndicats ont été informés de l'avancement du projet de rénovation de l'important équipement régional qu'est le 2m2c et du dépôt d'un préavis au Conseil communal de Montreux portant sur le crédit d'étude de l'avant-projet. Celui-ci ayant été accepté, la CSD sera à nouveau saisie de cet objet dès cet automne.



© Montreux - Projet lauréat du MEP

DÉCHETS - STATIONS DE TRANSFERT

Après la signature d'une convention entre les villes concernant la mise en place d'un ramassage groupé des déchets à partir de 2018, la question d'une coordination à l'échelle de la région a été abordée en CSD.

Celle-ci a proposé de confier à Gédérvier la mission de réfléchir à une analyse globale des besoins sur la Riviera, en tenant compte des projets en cours à Montreux et Blonay.

INSTALLATIONS SPORTIVES RÉGIONALES

L'année 2016 a été marquée par l'inauguration du stade régional d'athlétisme de la Saussaz en mai (Saussaz Est), puis par l'inauguration des terrains de football en septembre (Saussaz Ouest), finalisant ainsi l'ensemble du complexe sportif de la Saussaz.



© Montreux - Saussaz : stade régional d'athlétisme

Il est rappelé que les terrains de football et le stade régional d'athlétisme ont chacun fait l'objet d'un préavis régional adopté par les dix Conseils communaux de la Riviera, permettant ainsi le financement de ces infrastructures sportives d'importance régionale. Ces projets ont fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la CSD.



© Montreux - Saussaz : terrains de football

Autre important dossier suivi par la CSD, le mandat d'étude attribué à M. J.-M. Bryois (ancien délégué au sport de la Ville de Vevey) a permis d'apporter une réponse au postulat "Pour des installations sportives d'importance régionale sur la Riviera", dont les dix Conseils communaux ont pris acte au printemps 2016.

La mission de poursuivre les réflexions a été confiée au Fonds sportif intercommunal, dans la mesure où celui-ci réunit les principaux interlocuteurs autour de la problématique des installations sportives. Une première séance technique a eu lieu en janvier 2017, afin d'établir un point de situation avec les principales communes concernées par des projets d'installations sportives d'importance régionale en termes de priorités, calendrier et pistes de financement.

Quelques pistes de travail et propositions ont été présentées lors de l'AG du fonds en mai 2017. Celles-ci devront être examinées et approfondies dans les mois à venir.

STRUCTURE SPORT-ART-ÉTUDES

La CSD s'est également penchée sur la filière danse-étude créée en 2014 à l'Etablissement primaire et secondaire de La Tour-de-Peilz dans le cadre des structures Sports-Arts-Etudes (SAE) mises en place par le Canton.

La formation préprofessionnelle en danse proposée aux jeunes élèves étant dispensée par l'Atelier Le Loft, à Vevey, la question d'une participation financière des communes de la Riviera aux frais de locaux de l'Atelier Le Loft a été portée à la CSD.

A la demande des syndicats, une coordination a été mise en place entre les villes de La Tour-de-Peilz et Vevey, la direction d'établissement concernée et la filière danse étude en vue de proposer une solution au canton, dans le cadre de la LEO.

suite ...

COORDINATION PROMOVE - CORAT

Soucieuse de renforcer les liens entre l'aménagement et l'économie, la CSD a proposé que la Promove soit régulièrement associée aux séances de la CORAT. La Promove bénéficiera ainsi d'un appui technique en aménagement du territoire.

Cette proposition fait notamment sens au vu des mesures du plan directeur cantonal concernant la mise en place d'un système de gestion des zones d'activités (ZiZa) coordonné pour tout l'Est vaudois.

Dans cette optique, un mode de fonctionnement a été proposé par les organismes de promotion économique des 3 régions de l'Est vaudois, dont Promove pour la Riviera.

La proposition a été validée par les conférences des syndics de la Riviera, du Chablais et du Pays-d'Enhaut.

RIVIERA ET MVT

La CSD a reçu le président et le directeur de MVT. Après un rappel de ses missions, MVT a présenté un bilan de ses activités pour les 3 années écoulées, ainsi que les chantiers et projets futurs. L'enveloppe budgétaire pour 2018-2020 reste dans la ligne des années précédentes et les contributions des communes sont fixées selon la clé de répartition admise en 2002. La CSD a pris connaissance de ces propositions qui ont été transmises aux Municipalités en vue des budgets 2018.

FÊTE DES VIGNERONS

La CSD a eu le privilège de recevoir M. François Margot, Abbé-Président de la Confrérie, qui a présenté l'état d'avancement des préparatifs de la Fête des Vignerons.

RÉGION ACTION SOCIALE (ARAS RIVIERA)

La CSD a été informée du projet de modification des statuts de l'ARAS. Dit projet a été mis en consultation dans les communes. Il devrait être soumis à l'approbation des Conseils communaux durant l'automne 2017.

AVANT-PROJET RÉGIONS SANTÉ

La CSD a été rendue attentive au projet cantonal de réforme du système d'aide et de soins à domicile, qui propose de regrouper les réseaux de soins en 4 grandes régions placées sous l'autorité du canton.

Le projet mis en consultation a fait l'objet de nombreuses critiques, tant de la part des communes, que des organismes professionnels compétents en la matière.

Compte tenu des implications de ce projet pour les communes, la CSD va continuer à suivre le dossier en étant prête, cas échéant, à se mobiliser pour défendre les intérêts de la région.

(RÉ)ORGANISATION HOSPITALIÈRE

Autre sujet sur lequel la CSD a été rendue attentive, celui des Centres de traitement et de réhabilitation hospitaliers (CTR), pour lesquels il semble qu'une évolution des missions soit prévue par le Canton. Afin de clarifier ce point, la CSD a prévu d'inviter un représentant de l'hôpital Riviera-Chablais.

PETIT LEXIQUE ...

AdCV
Association de communes vaudoises

ARAS
Association régionale pour l'action sociale région Riviera

CTR
Centre de traitement et de réhabilitation hospitalier

CORAT
Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire

CSD
Conférence des syndics de la Riviera

FEM
Fondation pour l'enseignement de la musique

HZB
Hors zone à bâtir

LAT
Loi fédérale sur l'aménagement du territoire

LATC
Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions

LEO
Loi sur l'enseignement obligatoire

MVT
Montreux Vevey Tourisme

PDCN4
4ème révision du plan directeur cantonal

PROMOVE
Promotion économique

SAE
Structure sport-art-études

SATOM
Société anonyme pour le traitement des ordures du haut bassin lémanique et de la vallée inférieure du Rhône
Monthey

UCV
Union des communes vaudoises

ZiZa
Système de gestion des zones d'activités économiques